



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 12 juin 2023

Communiqué de presse

Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne visite le domaine de l'Ostalas, projet exemplaire en matière d'accessibilité

Vincent Roberti, préfet de Tarn-et-Garonne, a visité le jeudi 8 juin le domaine de l'Ostalas à Lafrançaise qui a fait l'objet d'un aménagement exemplaire en matière d'accessibilité. Il a dressé à cette occasion un bilan du niveau d'accessibilité des espaces et bâtiments publics.

Au cours des dernières années, le quotidien des personnes en situation de handicap a connu de nombreuses améliorations : davantage d'enfants handicapés sont scolarisés au sein de l'école de la République, le taux de chômage des travailleurs handicapés a baissé. Mais de trop nombreux parcours sont encore freinés par des démarches beaucoup trop longues.

Dans ce contexte, 4 grandes priorités ont été fixées **par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap (CNH), qui s'est tenue le 26 avril dernier**, pour les 3 années à venir : l'inclusion scolaire, le plein emploi, l'accompagnement et l'accessibilité.

Depuis la loi de 2005, le niveau d'accessibilité des espaces publics, des bâtiments publics et des Etablissements Recevant du Public (ERP) s'est amélioré dans notre pays, grâce notamment aux agendas d'accessibilité programmés instaurés en 2015.

Toutefois, force est de constater que les défis sont encore immenses. Les ruptures dans les cheminements sont encore trop fréquentes. Et les exploitants de petits hôtels-restaurants éprouvent de grandes difficultés pour se mettre aux normes.

Au niveau national, seuls 40 % des Établissements Recevant du Public sont accessibles au public. Ils sont 50,2 % en Tarn-et-Garonne (1928 ERP accessibles pour 3928 ERP de catégorie I à V recensés).

Un fonds territorial d'accessibilité, doté d'1,5 milliards d'€, sera mis en place à compter de 2024. Il permettra de financer 3 types de projets : les bâtiments de l'État, les bâtiments et espaces publics des collectivités, les ERP privés de 5ème catégorie.

Les collectivités seront invitées à réaliser une programmation pluriannuelle de leurs investissements dans ce domaine et à faire remonter leurs projets en préfecture d'ici la fin de l'année.

Afin d'accompagner les porteurs de projets, 1000 missions en service civique d'« Ambassadeurs de l'accessibilité » seront créées sur le territoire national. Ces ambassadeurs iront à la rencontre des commerçants en centre-ville pour les sensibiliser sur les enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap et les conseiller sur les travaux à réaliser. Ils seront positionnés au sein des Directions départementales des territoires.

Enfin, et compte-tenu des moyens d'accompagnement importants qui sont dégagés par l'État, le défaut de mise en accessibilité sera sanctionné plus sévèrement, selon des modalités qui seront définies prochainement.

-